

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° II-3557

présenté par  
M. Aubert

à l'amendement n° 3369 du Gouvernement

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« Jusqu'en 2024, le Gouvernement remet chaque année, concomitamment au dépôt du projet de loi de finances, un rapport au Parlement sur les conditions d'application de cet article. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement entend renforcer la transparence du dispositif en imposant que le Gouvernement remette chaque année au Parlement, concomitamment au dépôt du projet de loi de finances, un rapport sur les conditions d'application de ce dispositif.